



Groupe de travail MARCHANDISES INTRODUITES - du 24.02.2017

RAPPORT

27.02.2017

CONVENORS	Ilse Eelen (AGD&A) et Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka)
RAPPORTEUR	Ilse Eelen (AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Abram Op de Beeck Essencia (BASF), Albert Palsterman CRSNP (Stream Software), Ann Moorhem AGORIA (Volvo), Bart Cieters AGD&A (Dienst Automatisering), Bart Van Geem AWDC Diamond Office, Bart Vleugels AGD&A (Regiomanager Leuven), Caroline Van De Velde CEB (I-Clearing), Daniel Steylemans AGD&A (Regio Brussel), Debby Bogemans AGD&A (KB Antwerpen), Diederik Bogaerts ICC (KPMG), Dirk Van Oosterwyck NAVES (CMACGM), Dirk Vandenberg CRSNP (Descartes Systems Group), Erik Van Poucke AGD&A (TCV Haven – Antwerpen), Eylen Aydemir AGD&A (Wetgeving), Gino Roelandt ASV/NAVES (Hapag Lloyd), Jan Maes ASV/NAVES (Grimaldi) Jef Bastijns BCA (FedEx), Jef Hermans CEB (Portmade), Johnny Verstraete AGD&A (OEO/Douanewetgeving), Kim Van de Perre ASV/NAVES (MSC), Kjell Jamin AGORIA (Mazda Motor Logistics Europe), Koen De Ceuster Voka – KvK Limburg (SBDINC) Kristin van Kesteren-Stefan Havenbedrijf Antwerpen, Liesbet Franssen AGD&A (Handhaving en Innovaties), Luc Sambre VEA-CEB (DVL Customs), Luk Buelens CEB (Sea invest), Marc Staal Voka – KvK Limburg (Scania), Michaël Van Giel CRNSP Intris NV), Mieke Verpoorten AGD&A (ABC Hasselt), Nadine van Rompay VOKA (Seabridge), Nancy Smout KVBG (Katoennatie), Paul Peeters VEA-CEB (Remant), René Michiels CEB (DHI), Rik Uyttensprot Fevia (Unilever Belgium), Rudi Lodewijks AGD&A (Hasselt), Sara Ramos Werkgeversfederatie voor de internationale handel, het vervoer en de logistiek (Bleckmann), Sophie Verberckmoes Werkgeversfederatie voor de internationale handel, het vervoer en de logistiek (Bleckmann), Sophany Ramaen AGD&A (Nationaal Forum) Theo Peeters VEA-CEB (Exsan), Tim Verdijck ICC (PwC), Tom De Ridder AGORIA (Audi), Tony Vanerheijden ABAS (PSA Antwerp nv), Walter Vandenhoude AGD&A (BUEK), William Sluys AGD&A (Regio Brussel), Ben Dewitte AGD&A (Dienst Automatisering), Raf Tassent Voka (Brutex), Yves Melin ICC (McGuirewoods)</p>
EXCUSÉS	<p>Annemie Peeters Havenbedrijf Antwerpen, An Vanden Eynde AGD&A (Risicobeheer), Bart Hebbelinck CEB (Citrosuco), Bart Keersmaekers NAVES (CMACGM), Bart Witdouch Essencia (EVONIK), Claude Seynhaeve AGORIA & VOKA (Bekaert), Conny Leemans VEA-CEB, (Fiege Forwarding), Dana Peeters VOKA (Nike),</p>

	Debbie Driesens VEA-CEB (Fresh Connection), Dirk Moons CRSNP (Stream Software) Dirk Pottilius VOKA (Ziegler), Hilde Bruggeman ASV/NAVES, Ilker-Selim Aydin AGD&A (Regie NIS), Jean Baeten VBO, Jeroen Deflo AGORIA (Daikin), Jessy Van Aert Essenscia (EVONIK), Jim Styleman CRNSP (AEB), Jo Lemaire AGD&A (TCV Centraal), Joëlle Lauwers AGD&A (Dienst Automatisering), Karen Wittcock VEA-CEB (Remant), Laurence Baudesson Essenscia , Luc Lammertyn Fedustria & VOKA (Sioen), Maggie Martens VEA-CEB (Eolis Begium), Nathalie Sterkmans AGD&A (KB Hasselt), Olivier Schoenmaeckers VEA-CEB (CEB), Peter Tilleman AWDC Diamond Office, Peter Verlinden RHENUS Customs N.V., Pieter Haesaert AGORIA (C4T), Roger Beeckman AGD&A (Dienst Automatisering), Serge Bosman ASV (S5 North Europe), Sophie Leploe VOKA (TVH), Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS), Sven Van der Biest AGD&A (KlaMa Centraal), Sylvie Groeninck Fedustria Wendy Saerens AGD&A (Regie NIS)
ABSENTS	Anne-Marie Huyst AGD&A (OEO/Douanewetgeving), Audrey Debroux ICC (PwC), Eline Hofman AGORIA (Honda), Ellen Gielen Voka – KvK Limburg (Graco), Jim Stylemans Essenscia (Styrolution), Johan Peeters CEB (Herfurth), Kristof Vranckaert AGD&A (handhaving en Innovaties), Mauella Merckx AWDC Diamond Office, Olivier Van Houdt AGD&A (OEO/Douanewetgeving), Richard Jansegers ASV/NAVES (OOCL), Steven Michiels VOKA (ICO), Sven Neefs VEA-CEB (Maco Belgium), Wendy Claus AGORIA (Honda), Wesley De Visscher VBO, Wim Pollet ICC (PwC)

Point 1 à l'ordre du jour : Explication nouvelle structure

Ilse Eelen (AGD&A) annonce une nouvelle structure organisationnelle à l'AGD&A. Elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars. L'organigramme se trouve sur le site du Forum National. M. Vanderwaeren organise actuellement des sessions d'information pour le personnel. Au cours de la session d'information, M. Vanderwaeren explique pourquoi il a opté pour une nouvelle structure. Des sessions d'information pour le secteur privé suivront les sessions d'information pour le personnel.

Infos complémentaires : Le centre de gravité opérationnel se trouve dans les régions. Les régions, avec à sa tête les directeurs de centre régionaux, constituent le point de contact pour le secteur privé. La nouvelle structure devra promouvoir la collaboration entre les différents services.

Point 2 à l'ordre du jour : Analyse du processus marchandises introduites

Le 14.02.2017, une première réunion d'analyse a eu lieu au sujet du processus Marchandises introduites. Le 22.02.2017, une réunion a eu lieu au port d'Anvers en matière de simplification de la procédure bulk. Sur la base d'une présentation, Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka) parcourt ce qui a été discuté au cours de ces réunions (présentation : voir annexe).

Le but de ces réunions est de parvenir à un document « vivant » contenant une description montrant à quoi peuvent ressembler les nouvelles procédures dans le cadre du CDU. Le document contiendra également des propositions et des questions qui devront ensuite être soumises aux services compétents (législation). Une première mouture du document est attendue pour la mi-mars.

L'analyse concerne un exercice de grande ampleur où il faudra constituer de plus petits groupes afin d'analyser certains processus en détail (roro, perishables, fret aérien, envois express, ...). D'autres modes de transport ne peuvent certainement pas être perdus de vue (par exemple : l'arrivée de marchandises par la route).

En ce qui concerne l'apurement de la liste de chargement, il faut examiner si cette liste de chargement doit être immédiatement apurée au moment où les marchandises sont placées provisoirement en entreposage temporaire. La Douane doit en effet pouvoir continuer à surveiller l'attribution d'une destination douanière licite aux marchandises. Abram Op de Beeck (ESSENCIA) fait remarquer qu'en première instance, au cours des discussions, on s'est fortement focalisé sur le trafic des conteneurs. Il demande si la liste de chargement introduite par l'agent maritime, doit effectivement être considérée

comme déclaration de dépôt temporaire (DDT). Spécifiquement pour son entreprise, il affirme qu'il est personnellement responsable pour la DDT et préférerait donc également personnellement fournir les données au lieu de poursuivre sur la base des données fournies par l'agent maritime.

Quelques questions/remarques émises au cours de la présentation :

- Une modification aux listes de chargement est-elle possible après l'apurement partiel ? (fréquemment des envois « overlanded » et « short landed »)
- Veiller à ne pas réduire votre flexibilité du fait que des déclarations sont établies *avant* la présence des marchandises.
- Lors de l'activation de la liste de chargement, les marchandises se trouvent ipso facto en DDT. La législation fait cependant une distinction entre introduire et présenter des marchandises. Présentation en ce moment dans le port = balise de Vlissingen alors que les marchandises n'y sont en fait pas encore. Nous devons trouver des solutions pratiques pour pouvoir continuer à travailler en fonction des dispositions du CDU.
- Pour les transferts, des simplifications peuvent être prévues au niveau national.
- Notification de réexportation : Le titulaire MDT devient responsable de l'apurement.
- Stockage commun : c'est exclu pour bulk dans les documents de guidance parce qu'il n'y a pas de possibilité d'individualisation d'envois.
- Dans MDT, aucune opération usuelle n'est possible.
- Slide 11 : arrivée NCTS - à utiliser en cas de déclarations simplifiées. Selon Bart Cieters (AGD&A), cela devrait être possible après la migration mais cela doit encore être examiné (avis supplémentaire entre NCTS et PLDA).
- Dans le cadre de bulk, Michael Van Giel (CRSNP) émet l'idée d'un éventuel benchmarking avec les Pays-Bas.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Établir un document d'analyse du processus Marchandises introduites dans le cadre du CDU	Jan Van Wesemael et Ilse Eelen	Premier projet pour la mi-mars
Organisation de discussions en sous-groupes spécifiques	Jan Van Wesemael et Ilse Eelen	Processus d'analyse selon l'avancement

Point 3 à l'ordre du jour : Utilisation n° EORI à l'importation

Bart Cieters (AGD&A) signale que le service Automatisation n'a pas encore commencé le retrait des numéros EORI créés provisoirement. Cela va débiter à court terme. La date prévue était le 15 février. Les problèmes dans PLDA sont toutefois stabilisés. Il ne subsiste qu'une à deux entreprises par jour dont le lien entre leur n° de TVA belge et leur numéro EORI étranger n'est pas en ordre. Le Service Automatisation peut créer ce lien en interne, mais pour éviter tout problème de transcription de données, ce lien doit également être établi dans la base de données EORI. Pour ce faire, la firme doit demander à l'État membre qui a délivré le numéro EORI, de relier le n° de TVA belge au numéro EORI.

En ce qui concerne les entreprises débutantes, Sophany Ramaen (AGD&A) signale qu'une communication relative à la demande de numéros EORI a eu lieu en direction des guichets d'entreprises.

Rene Michiels signale que bon nombre de grandes firmes ont un numéro EORI dans plusieurs pays et qu'en France, on travaille même avec des numéros EORI par région. La base de données est un chaos et on se demande à quoi sert finalement un numéro EORI.

Bart Cieters (AGD&A) fait remarquer que le numéro EORI constitue l'identification pour la Douane.

Abram Op de Beeck (ESSENCIA) dit que dans un grand nombre de pays, un numéro EORI « national » est exigé lors de l'importation dans le cadre des déclarations électroniques, car les systèmes ne pouvaient pas traiter de numéros étrangers.

Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka) fait remarquer que l'Europe possède un site web et e-learning en matière d'EORI :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/eu-training/general-overview/eori-elearning-course_en

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Invalidation de numéros EORI temporaires	Bart Cieters	10/03/2017
Utiliser le numéro EORI étranger au lieu du numéro EORI temporaire	Opérateurs économiques avec numéro EORI temporaire	Depuis février 2017

Point 4 à l'ordre du jour : E-commerce

Dans la région de Liège, un groupe de travail a été lancé et qui examine déjà un certain nombre d'affaires, en collaboration avec l'Administration de la TVA.

Sophany Ramaen (AGD&A) signale qu'à l'administration centrale, on travaille également sur l'e-commerce (listage des opportunités et des menaces pour la Douane, des possibilités de facilitation en matière de procédure douanière). Kristof Vranckaert du service de politique générale s'occupe de la préparation. Pour ce faire, Kristof collabore avec Bierset, de manière à éviter les travaux en double. De son côté, le privé établira un listing des entreprises intéressées et de leurs points de vue, ainsi que de ce qu'il considère comme des menaces.

Le rapportage de ceci se fera aux réunions du Comité de pilotage. Le GT Marchandises introduites sera tenu au courant.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
---	-------------	----------

Etat d'avancement sur e-commerce (analyse AGD&A et analyse privé)	Convenors	Prochaine réunion plénière
---	-----------	----------------------------

Point 5 à l'ordre du jour : GT Globalisation

En date du 9.01.2017, le groupe de travail a tenu une réunion. Le rapport est publié sur le [site du Forum National](#). Bart Cieters (AGD&A) signale que le projet est entre-temps provisoirement suspendu car il subsiste un certain nombre de questions ouvertes.

Dans 2 semaines, il sera normalement relancé. Il y a donc un retard de quelques semaines par rapport au planning original, mais il est utile d'avoir d'abord attendu les informations de manière à voir ce qu'IBM doit programmer et également qu'IT puisse examiner le flux qui arrive dans leur direction.

Pour la partie IT, c'est le GT ICT qui assurera le suivi.

Point 6 à l'ordre du jour : Apurement listes de chargement au moyen de déclarations orales et déclarations T2L

Ilse Eelen (AGD&A) signale qu'une réunion a eu lieu dans la région d'Anvers. Aucun consensus n'a été atteint sur les documents T2L, le lancement est par conséquent provisoirement retardé. En ce qui concerne les emballages récurrents, on a opté pour le lancement d'un projet pilote dans le port d'Anvers durant 3 mois. La déclaration verbale peut alors être introduite par mail dans l'équipe mobile. Ils prendront également les dispositions en interne de manière à apurer la liste de chargement. La note a pris du retard. L'intention est de publier la note en mars et de commencer le lundi 3 avril.

Jan Maes demande quel est l'état d'avancement de l'e-manifeste.

Ilse Eelen signale que pour T2L, un nouveau système électronique arrive, qui permettrait d'enregistrer et de viser des moyens de preuve (art 194 CDU IA), mais reste provisoirement à l'état de projet.

Jan Van Wesemael fait savoir que l'Espagne va lancer un projet pilote avec APCS. Il va s'informer de l'état d'avancement du projet.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Note relative à la déclaration verbale au sujet des emballages récurrents	Ilse Eelen	1-04-2017

Point 7 à l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Green lane

À Anvers, un certain nombre d'armateurs ont déjà été approchées. Les adaptations nécessaires ont également été prévues dans la liste de chargement (les codes). Mais les listes de chargement doivent également être adaptées par les divisions IT des armateurs, mais ceux-ci se trouvent ailleurs dans le monde et on a l'impression que vu les adaptations dans le cadre du CDU, ils sont en train de freiner.

Kristin Van Kesteren-Stefan (Régie portuaire d'Anvers) signalent qu'ils sont actuellement à la recherche d'entreprises pour mettre en œuvre la « green lane » entre les États-Unis et la Belgique. Ils espèrent que par le biais des clients/entreprises pouvant utiliser le concept, ils auront plus de chances à convaincre les armateurs. Par un projet pilote, la phase théorique peut être testée. Après éventuelles adaptations, une circulaire pourra être rédigée et publiée.

Point 8 à l'ordre du jour : DOMPROC - EIDR

Debby Bogemans (AGD&A) signale qu'il faut dessiner le profil de tout le processus EIDR, parce que les modifications sont gigantesques. Quand y aura-t-il une notification, ou pas, quelles sont les conditions, etc. Les teams Gestion des clients ne délivrent dès lors pas de nouvelles autorisations dans la région.

EIDR n'est plus « décisif » en matière de Domproc, le scope est prolongé et la législation a subi de sérieuses modifications.

Rudi Lodewijks (AGD&A) signale que les services extérieurs sont demandeurs de ce type d'analyse et on fera clairement savoir au nouveau chef des Opérations qu'il y a urgence.

Johnny Verstraete (AGD&A) fait savoir qu'en matière de législation, on est occupé à préparer une circulaire. Ce n'est cependant pas simple du fait des modifications qu'il faut encore apporter aux documents de guidance. Lors des réunions du GT simplifications de la Commission, il a en effet été clairement affirmé que l'application ne pouvait se faire que dans les termes exacts de la législation (pour l'exportation). Il va falloir examiner de quelle manière l'aborder en dehors d'EIDR. Il faut d'abord en discuter en interne.

Le comité de pilotage va devoir décider de la manière de poursuivre le traitement. L'AGD&A doit d'abord définir les principes de base, ensuite, le secteur privé pourra prendre place autour de la table.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Examiner si un GT EIDR séparé est nécessaire	Membres du Comité de pilotage	10.03.2017

Point 9 à l'ordre du jour : Container Status Message (CSM)

Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka) explique qu'il s'agit d'une obligation de rapport à l'OLAF (= bureau anti-fraude de la Commission européenne) imposée aux armateurs. Il s'agit de signaler les mouvements de conteneurs dans un outil qui sera mis à disposition par l'OLAF. Il ne faudra pas faire de rapport séparé à la Douane belge. Tout se fait par le biais de l'outil de l'OLAF et l'OLAF devrait ensuite transmettre les données aux États membres qui peuvent utiliser ces données pour leur gestion de risque.

Ce que doit contenir le rapport n'est pas encore clairement établi ni de quelles données il doit s'agir. On peut trouver un Q&R sur le site de l'OLAF.

Les « carriers » ont eu un contact avec l'OLAF afin de créer un contact avec le système et le « World Shipping Council » dite que cela fonctionne. Il manque de plus amples informations.

Point 10 à l'ordre du jour : Processus de contrôle

L'analyse du processus de contrôle se poursuivra en groupe de travail Mesures non fiscales.

Point 11 à l'ordre du jour : Communication

Au cours de la réunion, on a également posé la question de savoir si le site web du Forum National peut être utilisé pour communiquer de manière plus intensive. Cela devra être examiné avec Werner Rens qui devient le responsable de la Communication dans la nouvelle structure.

Les réponses de l'administration aux questions des opérateurs économiques peuvent éventuellement être généralisées dans certains cas et communiqués de manière structurée afin que tout le monde soit au courant.

La question sera abordée lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

(Ces questions sont plutôt du ressort du Groupe de travail Communication.)

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Examiner si l'on peut communiquer de manière plus soutenue par le biais du site web du Forum National.	Membres du Comité de pilotage	10.03.2017
Communication générale structurée en direction des opérateurs lorsque l'administration formule les réponses aux questions qui lui ont été posées.	Membres Comité de pilotage	10.03.2017

Autres points d'action encore à traiter :

POINTS D'ACTION À TRAITER	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Disposition timing transition d'EDIFACT vers XML	Roger Beeckman	01.08.2017

Prochaine réunion :

Il a été provisoirement décidé de ne pas encore fixer la date d'une prochaine réunion plénière. On va en première instance se concentrer sur le travail d'analyse en profondeur qui doit avoir lieu. Cela se fera en groupes plus petits.